

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

\*\*\*

**MAIRIE**

**DE**

**07380 SAINT CIRGUES DE PRADES**

Tél. : 04 75 93 21 63

Réunion du Conseil Municipal

Du 13/11/24

Compte-Rendu

Date de la convocation : 05 Novembre 2024.

Lieu : Mairie Heure : 20H00

Conseillers en exercice : Présents : 0 Excusés : 1 Pouvoirs : 1

Liste des présents : Mmes OMACINI Jocelyne, CHABANIS Marie-Claude, SANLEFRANQUE Aurélie, PLANTEVIN Brigitte, Mrs PALLOT Thierry, BOURNIQUEL Pierre, BERTRAND Michel, ROCHER Julien, CONSTANTIN Camille.

Liste des pouvoirs : DUBOIS Bernadette à PALLOT Thierry.

Liste des Excusés : VAUCLARE Roland.

### Sommaire

#### ORDRE DU JOUR :

1. Délibération concernant la location du logement de la « Cure N°2 ».
2. Délibération concernant une demande d'aide financière pour sortie scolaire au profit des enfants de la Commune.
3. Délibération concernant le montant remboursable par le service de l'eau au service général pour travail effectué.
4. Décision Modificative N°1 du Budget 2024 au Service Général pour régularisation.

#### Divers

Repas de Noël

Subvention Atout ruralité 07

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Proposition Numérian RGPD

.....

#### **Délibération concernant la location du logement de la « Cure N°2 ».**

Monsieur le Maire informe que le logement de la Cure N°2 a été libéré le 06 Novembre 2024.

Il est nécessaire de réaliser quelques petits travaux.

Il est donc possible d'envisager sa location.

Suite à une demande d'urgence Monsieur le Maire propose de relouer dès que les travaux seront finis ce logement et d'appliquer un loyer de 400€ mensuel (hors taxe d'ordures ménagères).

Monsieur le Maire présente le dossier et demande au Conseil l'autorisation de signer le bail correspondant.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 10 voix POUR,

Un nouveau bail sera signé avec Mme Manon OMACINI, une date pour l'état des lieux d'entrée lui sera proposé.

### **Délibération concernant une demande d'aide financière pour sortie scolaire au profit des enfants de la Commune.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du Budget il a été prévu une enveloppe pour apporter son soutien aux demandes des écoles fréquentées par les enfants de la commune demandant des participations pour des activités.

L'école Primaire de JAUJAC a organisé une classe découverte sur le thème du cirque du 03 au 05 juin 2024 au centre de la FOL à Meyras.

Le cout des trois jours avec nuitée s'élève à 167 € par enfant.

Nous sommes sollicité pour une participation à hauteur de 70€ par enfant en faveur des élèves résidant sur la commune.

Cette demande concerne deux enfants de la commune, soit un montant de 140 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix **POUR** :

- Décide d'attribuer la somme de 140 € pour l'école Primaire de JAUJAC.

### **Délibération concernant le montant remboursable par le service de l'eau au service général pour travail effectué.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction du budget primitif 2024 du service de l'Eau et Assainissement, il a été décidé de transférer au service général la part des dépenses du personnel communal travaillant pour ce service.

La somme de 5000 € a été proposée. Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu de confirmer cette somme au dernier trimestre 2024.

Il propose au vu de la situation budgétaire à ce jour de transférer 5000 €.

A **10 voix POUR**, le Conseil accepte cette proposition.

### **Décision Modificative N°1 du Budget 2024 du Service Général pour régularisation.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : |  | DEPENSES      | RECETTES      |
|------------------|--|---------------|---------------|
| 2041582          | Autres grpts - Bâtiments et installat° | 263.42        |               |
| 168758           | Dettes - Autres groupements            |               | 263.42        |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>263.42</b> | <b>263.42</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à **10 voix POUR** la décision modificative proposée.

### **Divers**

- Le repas de Noël aura lieu le dimanche 15 Décembre comme a son habitude à la salle des fêtes.
- Une demande de subvention auprès du département avait été demandée pour la route de Mortier nous avons obtenu la somme de 10000 €.
- Il est impératif pour la Commune de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde un groupe de travail va être mis en place afin de créer ce document.
- Plusieurs devis sont en cours pour des travaux d'aménagement dans le cœur village afin d'utiliser le Fond de concours proposé par la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans ».

Le Maire

Thierry PALLOT

